

## **2013, une année riche en évolutions pour la FENAAH...**

*En interne comme à l'extérieur, l'année 2013 aura été marquée par une forte activité, qui nous fait penser, sans prétention, que nous avons passé un palier.*

*Avec ses petits moyens, notre Fédération s'inscrit peu à peu dans le paysage des acteurs judiciaires de notre pays, rendant plus visibles les administrateurs ad hoc et le champ de leurs missions.*

## Rapport moral et d'activité 2013

---

Alain Grevot, Président  
[alaingrevot.aah@orange.fr](mailto:alaingrevot.aah@orange.fr)

---

## **EN INTERNE**

L'action de la FENAAH s'appuie sur une équipe rassemblée, administrateurs et salariés d'associations gestionnaires de Services d'AAH. Elle se conçoit avant tout comme un lieu ressources, à destination de ses adhérents, pour une mise à disposition d'outils pratiques, facilitant l'exercice des mandats.

Nous avons pu être interpellés ces dernières années sur certains sujets, analyser tel besoin ou constater des pratiques inadaptées.

Les rencontres annuelles, lors des journées des adhérents, sont des moments propices pour réfléchir, échanger sur des cas pratiques, repartir dans sa région avec des idées ou des convictions.

### **La journée des adhérents**

Pour 2013, nous avons souhaité ouvrir un chantier qui interroge, voire inquiète les administrateurs ad hoc, celui de la gestion des dommages et intérêts, plus généralement la gestion des fonds.

La journée des adhérents du 03 octobre 2013, intitulée "**la gestion des fonds, de la désignation à la restitution**" et les travaux qui ont suivi contribuent à apporter un éclairage aux administrateurs ad hoc.

Le débat, qui clive les tenants de la gestion et ses opposants, a permis de dégager une position fédérale sur laquelle peuvent désormais s'appuyer les administrateurs ad hoc.

Cette journée a été préparée par un groupe de travail constitué de 5 personnes, membres de la FENAAH, et ayant à traiter de la question des fonds au quotidien.

Les débats se sont tenus sous l'égide de Madame CHEMINET, ancienne magistrat et ayant exercé la fonction de Juge des Tutelles, et actuellement formatrice.

La présentation d'un essai de processus de gestion des fonds, appelé « arête de poisson », a permis de suivre de façon chronologique la mission de l'administrateur ad hoc, et de faire émerger des questions entre la salle, le groupe de travail et l'intervenante.

## Les recommandations de bonnes pratiques (RBP)

Dans les conclusions de cette journée, a été évoquée la nécessaire homogénéisation des pratiques sur le territoire national et l'élaboration par la FENAAH de recommandations de bonnes pratiques.

Comme il s'y était engagé, le groupe de préparation a poursuivi ses travaux au cours de l'hiver, pour présenter à l'Assemblée Générale du 25 avril 2014 un ensemble de recommandations de bonnes pratiques, qui ont été validées par le Conseil d'Administration de la FENAAH.

La FENAAH recommande à ses adhérents d'obtenir la désignation par un Juge des Tutelles pour le recouvrement des fonds sur un ou des comptes dédiés au nom du mineur, la gestion des fonds, et la restitution à la majorité.

## Les outils de communication

L'engagement de la Fédération pour l'établissement d'un véritable statut des administrateurs ad hoc passe aussi par plus de visibilité, d'exposition, et donc de communication.

Une **plaquette d'information** a été élaborée à destination du public, des institutionnels, autour des missions de l'administrateur ad hoc, mais également des missions que conduit la FENAAH. Elle est disponible auprès du trésorier de la Fédération, et également téléchargeable à partir du site internet.

Outil moderne, permettant de diffuser information, outils, **le site internet**, associé à une adresse mail, se veut aussi une plateforme d'entraide pour les adhérents. Sa configuration à double entrée permet à chacun une utilisation rapide et rationnelle. Les adhérents ont également la possibilité de poser des questions techniques par l'intermédiaire de l'adresse mail et de recevoir des réponses apportées par les responsables de la Fédération. Si la question et la réponse méritent d'être partagées à l'ensemble des adhérents, celles-ci sont reprises sur le site internet, dans la rubrique **Questions/Réponses**.

Un choix de textes, relatifs à l'environnement juridique de la mission, est également accessible sur le site internet.

## Le guide l'AAH expliquée aux enfants

Un guide, dont l'objet est de présenter la mission de l'administrateur ad hoc, est en préparation. Sous forme illustrée, dans un dialogue entre l'AAH et l'enfant, il présente simplement les différentes étapes de l'accompagnement, pour une meilleure appropriation.

Achévé à l'été 2014, il sera proposé à la vente cet automne. Il intéresse en premier lieu les administrateurs ad hoc, mais également tous les acteurs de la chaîne judiciaire et de la protection de l'enfance souhaitant vulgariser les contours de la mission.

## Révision des statuts

Un groupe de travail a été constitué à l'issue de la dernière assemblée générale pour travailler à la révision des statuts. Le groupe s'est réuni deux fois et a présenté ces travaux au Conseil d'Administration de la FENAAH du 31 mars 2014. Ce projet vous a été adressé par mail avec la convocation à cette assemblée générale. Ces modifications seront soumises au vote d'approbation.

## **Règlement intérieur**

Un règlement intérieur a été rédigé par le groupe de travail qui a révisé les statuts. Ce règlement intérieur a également été présenté au Conseil d'Administration de la FENAAH du 31 mars dernier.

L'adhésion aux statuts de la FENAAH emporte de plein droit adhésion au règlement intérieur.

## **Formation**

L'association THEMIS a élaboré un programme de formation à destination des administrateurs ad hoc personnes physiques et morales. Ce programme est en cours de finalisation avec la FENAAH. Il traitera les questions juridiques, administratives et psychologiques. Une première formation sera proposée au cours du dernier trimestre 2014.

Les sujets en cours de finalisation sont :

- Textes de lois relatifs à l'administration ad hoc
- Les procédures judiciaires et administratives autour de l'enfant
- Les mesures d'accompagnement de l'enfant en administration ad hoc
- La relation entre l'avocat et l'administrateur ad hoc
- Une réflexion sur les pratiques professionnelles
- Le recueil de la parole de l'enfant

Les formations se dérouleront sur 3 ou 5 jours.

Les lieux des formations se dérouleront prioritairement à STRASBOURG, mais pourront se dérouler à la demande dans d'autres régions.

## **La FENAAH dans la presse**

Des articles, relatif à la mission de l'administrateur ad hoc, sont parus dans la presse spécialisée (FORUM CNAPE de décembre 2013 - AJ PENAL de janvier 2014 l'administrateur ad hoc et la parole de l'enfant dans la procédure pénale, article rédigé par Laure NASTORG, Secrétaire de la FENAAH).

## **Question écrite du Sénateur Couderc**

Une question sur la clarification du statut d'administrateur ad hoc a été posée par Monsieur COUDERC, Sénateur de l'HERAULT à l'attention de la ministre des affaires sociales et de la santé.

La clarification de ce statut est l'un des enjeux majeurs de l'avenir de la protection de l'enfance. Cette question reste en attente de réponse du Ministère de la Justice.

## **Election au Conseil d'administration du CSEB, représenté par Madame Bernadette GREDAY**

Le Comité de Sauvegarde de l'Enfance du Biterrois a été élu au conseil d'administration, lors de l'assemblée générale du 4 octobre 2013.

## **Prochaine journée des adhérents**

La prochaine journée des adhérents se déroulera le 10 octobre 2014 à PARIS. Le thème qui sera abordé est « la relation entre l'avocat et l'administrateur ad hoc ». La matinée exposera le cas général. L'après-midi sera plus spécifiquement consacrée à l'indemnisation du préjudice.

## **CNAPE Vice-Présidence**

La FENAAH siège au Conseil d'Administration de la CNAPE et en assure une Vice-Présidence. Pour des raisons statutaires liées aux durées des mandats, il est acté que Monsieur Alain WOLFHÜGEL siègera en lieu et place de Monsieur Alain GREVOT, en qualité de titulaire.

## **EN EXTERNE**

### **Les interventions de la FENAAH à l'extérieur**

- 6<sup>ème</sup> Assises Nationales de la Protection de l'Enfance au Mans les 11 et 12 février 2013
- Colloque organisé par le Sénat sur la maltraitance, le 14 juin 2013
- Audition du Défenseur des Droits pour le rapport sur la parole de l'enfant en Justice le 18 juin 2013
- Participation à l'élaboration du rapport annuel du Défenseur des Enfants
- Comité d'entente de la Défenseuse des enfants le 24 juin 2013
- Intervention ENM Paris le 15 octobre 2013
- Audition par le groupe de travail du projet de loi Famille le 4 novembre 2013
- Rencontre du Barreau national des mineurs à Paris le 18 novembre 2013
- Groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant », Institution du Défenseur des Droits et de la Défenseuse des enfants (8 janvier 2013, 19 février 2013, 16 avril 2013, 14 mai 2013, 18 juin 2013, 24 juin 2013, 17 septembre 2013, 5 novembre 2013, 17 décembre 2013)
- Mission « Marina », confiée à Alain GREVOT par le Défenseur des droits
- Audition de la FENAAH par le Défenseur des Enfants auprès du Défenseur des Droits. La FENAAH a pu s'exprimer par le biais de deux de ses membres (Sylvie TAILLE de JCLT et Laure NASTORG) afin de contribuer à la rédaction du rapport « l'enfant et sa parole en Justice ».